



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8 / 2015 - 2016 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Adaptation de la rétribution du bureau du Conseil général, des commissions du Conseil général et du Conseil général pour la législature 2016 - 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 29 de la Loi sur les communes, la Municipalité vous présente les propositions du bureau concernant l'adaptation de la rétribution des membres du conseil et des commissions, du président, du secrétaire, du vice-président et des scrutateurs pour la législature 2016 – 2021.

Il est rappelé que, selon l'article 16, alinéa 3 de la loi sur les communes du 18 février 1956, que la décision d'indemnité est prise, en principe, au moins une fois par législature. Les décisions d'aujourd'hui pourront donc être révisées en cours de législature, si le conseil général le souhaite.

2. Analyse de la situation actuelle et recommandation du bureau

Rubriques	Situation Actuelle	Recommandation du Bureau
Rémunération du Président	Montant forfaitaire 2014: 1'200.- Vacations (73 heures à 40.-/heure): 2'920.- TOTAL 2014 : 4'120.- Montant forfaitaire 2015: 1'200.- Vacations (86 heures à 40.-/heure): 3'440.- TOTAL 2015: 4'640.-	Montant forfaitaire serait inchangé. Tarif vacation serait inchangé. Le montant total serait plafonné à 3'000.- par an pour les 12 mois commençant le 1 ^{er} juillet 2016, au moins.
Rémunération de la Secrétaire	Montant forfaitaire 2015: 1'200.- Vacations (62.5 heures à 40.-/heure): 2'520.- TOTAL 2015: 3'720.-	Montant forfaitaire inchangé. Tarif vacation serait inchangé
Rémunérations Scrutateurs (-trices)	2014 : Total de 43.5 heures à 40.- /heure: 1'740.- 2015 : Total de 72 heures à 40.-/heure: 2'880.-	Tarif vacation serait inchangé
Rémunération du Vice Président	2014 : Total de 16 heures à 40.-/heure: 640.- 2015 : Total de 11 heures à 40.-/heure: 440.-	Tarif vacation serait inchangé

Préavis municipal sur l'adaptation de la rétribution du bureau du Conseil général, des commissions du Conseil général et du Conseil général pour la législature 2016 - 2021

Rubriques	Situation Actuelle	Recommandation du Bureau
Commissions	<p><u>2015 :</u></p> <p>Commission de Gestion : 4 Conseillers/29 heures à 40.-/heure = 1'160.-</p> <p>Commission des Finances : 5 Conseillers/70.5 heures à 40.-/heure = 2'820.-</p> <p>Commission d'Urbanisme : 5 Conseillers/33 heures à 40.-/heure = 1'920.-</p> <p>Commission CG/CC : 4 conseillers/30 heures à 40.-/heure = 1'200.-</p> <p>Commission des Affaires Religieuses : 3 Conseillères/2x heures à 40.- par heure = 300.-</p> <p>Commission Statuts, Taxes et Déchets : 3 Conseillers/29.5 heures à 40.- par heure = 1'180</p>	On garderait le même principe de rémunération, ainsi que le même montant par heure.
Délégués aux instances intercommunales SDIS, AISE et APEC (3 plus un suppléant au SDIS)	Payés par les instances intercommunales respectives	Serait inchangé
Jetons de présence Conseillers Généraux	2.- /assemblée Totalité automatiquement reversé par la municipalité à une instance caritative.	5.-/séance est proposé Chaque Conseiller Général serait libre de son choix; le don à une instance caritative serait une option prévue au CG.

3. Proposition de barème de rétribution

Président	Indemnité par an Vacation	Fr. 1'200.00 Fr. 40.00/h
Secrétaire	Indemnité par an Vacation	Fr. 1'200.00 Fr. 40.00/h
Membres du conseil (vice-président, scrutateurs, scrutatrices, commissions)	Vacation	Fr. 40.00/h
Jeton de présence des Conseillers	Par séance	Fr. 5.00

4. Conclusion

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Vich

- vu le préavis municipal N° 8 / 2015 - 2016
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'adopter le nouveau barème de rétribution des membres du conseil et des commissions, du président, du secrétaire, du vice-président et des scrutateurs pour la législature 2016 – 2021 et de mettre en œuvre cette décision le 1^{er} juillet 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2016.